



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

jeunes

Question écrite n° 56735

Texte de la question

M. Michel Zumkeller attire l'attention de Mme la ministre de la défense sur les délais d'attente entre la réussite d'un concours d'engagé volontaire de l'armée de terre (EVAT) et l'entrée en école. Ces délais peuvent en effet atteindre neuf mois en raison de postes supprimés. Les jeunes qui passent ces concours sont frustrés d'attendre aussi longtemps avant de pouvoir accomplir leur formation. Il leur faut également trouver une occupation et un revenu pendant cette période. Il lui demande par conséquent de préciser les mesures qu'il pourrait prendre pour que les choses rentrent dans l'ordre et que les jeunes soient moins pénalisés.

Texte de la réponse

La procédure de recrutement des engagés volontaires de l'armée de terre (EVAT) s'effectue sur dossier et non par concours. Elle débute après un entretien initial avec le candidat dans un centre d'information et de recrutement de l'armée de terre. L'engagement est ensuite concrétisé à l'issue d'une évaluation de l'intéressé dans un centre de sélection et d'orientation (CSO). Cette procédure individuelle s'inscrit dans le cadre d'un plan annuel de recrutement, élaboré et exécuté en fonction des besoins quantitatifs et qualitatifs des forces, selon les spécialités. Elle s'applique à l'ensemble des catégories de personnel militaire de l'armée de terre. Le recrutement des EVAT ne peut être effectué de manière continue pour l'ensemble des spécialités et des unités, ce qui explique un délai d'attente d'environ deux mois à l'issue du passage du candidat en CSO. Ce délai peut s'avérer plus important pour certains candidats à l'engagement désirant servir dans une spécialité particulière ou une unité précise, au sein de laquelle aucune place n'est vacante à court terme. La fin de l'année 2004 a été marquée par une maîtrise des flux de recrutements de l'armée de terre destinée à les maintenir en adéquation avec la masse salariale disponible. Aucun poste d'EVAT n'a été supprimé. Le plan de recrutement 2005 a été bâti pour permettre de limiter à environ deux mois les délais d'attente.

Données clés

Auteur : [M. Michel Zumkeller](#)

Circonscription : Territoire-de-Belfort (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 56735

Rubrique : Défense

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er février 2005, page 916

Réponse publiée le : 22 mars 2005, page 2970